

République Française - Département d'Indre-et-Loire

COMMUNE de VERNOU-sur-BRENNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 03 JUILLET 2023**

**Convocation adressée aux
Conseillers par courrier le :**

27 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trois juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de VERNOU-sur-BRENNE, légalement convoqué le 27 juin 2023 par Madame le Maire, Mme DEVALLÉE Pascale, s'est réuni en session ordinaire.

Il a été procédé à l'appel nominal.

Effectif légal du Conseil : 23

Etaient présents les conseillers municipaux suivants, formant la majorité des membres en exercice : Mme DEVALLÉE Pascale, Mme FERRAND Claude, M. TARBE de SAINT-HARDOUIN Patrice, M. LEBREC Michel, M. MAZET Franck, Mme GOURON Claude, M. DEVALLEE Victorien, Mme BONZON Marie-Claude, M. FROGER David, M. ROBIN Xavier, Mme LABREVOIT Sandrine, M. BONZON Sébastien, M. LANDAIS Romain, Mme ROUVRE Liliane, Mme HENNEQUET - ANTIER Christelle, M. CHAMPION Pierre, M. LESAGE Mathieu, Mme DUBRAY Françoise, Mme MERCIER Céline, Mme DELALEUF Marie

Nombre de Conseillers :

En exercice : **23**
Présents : 20
Votants : 23

Résultats du vote :

Voix « POUR » : 23
Voix « CONTRE » : 0
Abstentions / blancs : 0

Etaient absents et excusés ayant donné pouvoir :

M. SIMONIN Denis donne pouvoir à Mme DEVALLEE Pascale
Mme COMMUNAL Renée donne pouvoir à Mme DEBRAY Françoise
Mme CHASLES Sophie donne pouvoir à M. FROGER David

Etaient absents excusés :

Néant

Etaient absents non excusés :

Néant

Transmission en Préf. , le
Publié, affiché, notifié, le

Désignation du secrétaire de séance : conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mr CHAMPION a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

CERTIFIE EXECUTOIRE

Le Maire,



DELIBERATION N° 44 / 2023

**TARIFS PÉRISCOLAIRES - CANTINE ANNÉE
2023/2024**

Madame le Maire, propose au conseil municipal de fixer les tarifs de cantine scolaire et de garderie périscolaire, à partir de la rentrée 2023/2024.

La commission des affaires scolaires réunie le 26 juin 2023 propose la même tarification que pour l'année précédente que ce soit pour les enfants, pour les adultes ainsi que le personnel.

Pour rappel, les tarifs 2022/2023 avaient déjà connu une hausse de 5 % par rapport à l'année scolaire 2021/2022.

Les tarifs sont donc les suivants :

Tarifs de cantine 2023 - 2024		
Catégories	Tarifs 2022-2023	Proposition Tarifs 2023-2024
Enfants écoles	3,65	3,65
Adultes	5,15	5,15
Personnel	3,89	3,89

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, à l'unanimité :

ADOpte le maintien des tarifs de la cantine scolaire,

FIXE les tarifs de cantine scolaire à compter de la rentrée 2023/2024 comme suit :

Elève de l'école maternelle, y compris les sorties scolaires	3,65 €
Elève de l'école élémentaire, y compris les sorties scolaires	3,65 €
Adultes, y compris les sorties scolaires	5,15 €
Personnel communal	3,89 €

et maintient pour les familles :

- ☞ **une réduction de 10 % pour 2 enfants**
- ☞ **et de 15 % à partir du 3^{ème} enfant.**

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Madame le Maire,
Pascale DEVALLÉE



(Handwritten signature in blue ink)